Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260225-DEL_2026_036-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 18/02/2026 **Date d'affichage :** 18/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 29 29

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février, à 19 Heures 00, à la Montreuil le Gast (salle polyvalente - rue de la Barbais), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
HONORE Jean-Yves, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, LOREE Michel, MASSON Josette, HAMON Carole, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Secrétaire de séance : Madame OBLIN Anita

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260225-DEL_2026_036-DE

N° DEL_2026_036

Objet **Finances**

Budget principal - Budget primitif 2026 - Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget principal :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 284 904,35 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19 284 904,35 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 4 028 542,35 €

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 666 636,31 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 96 921,64 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 666 636,31 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-1 et suivants,

Vu la loi "Administration Territoriale de la République" du 06 février 1992 qui impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) précédent le vote du budget primitif,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 dite loi "NOTRe" voulant accentuer l'information des conseillers municipaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération DEL_2024_011 adoptant le règlement budgétaire et financier 2024-2026

Considérant que désormais le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de la fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, sur la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, en outre en préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel,

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis puis présenté aux élus en séance communautaire du *11 février 2025* et que le DOB est intervenu en cette même séance du *11 février 2025*,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2026 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 19 284 904,35 €.

ADOPTE le budget primitif 2026 par chapitre et par opérations en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 7 666 636,31 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 25/02/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame OBLIN Anita

Le *25/02/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen